



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

N° Spécial

12 avril 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial PCI du 12 avril 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
PCI N° 2021-019	31.03.2021	Arrêté portant délégation de signature au titre de la mise en œuvre des programmes nationaux de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine.	3

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté PCI n° 2021- 019 du 31 mars 2021 portant délégation de signature au titre de la mise en œuvre des programmes nationaux de rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
DELEGUE TERRITORIAL DE L'ANRU**

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

Vu le décret 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les règlements généraux de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

Vu les règlements financiers pour l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne CLERC, en qualité de Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet dans les Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2021 portant nomination de Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE, inspectrice hors classe d'action sanitaire, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du 15 septembre 2020 du directeur général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine portant nomination, sur proposition du préfet des Hauts-de-Seine, de Madame Anne CLERC, en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'agence nationale de la rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du 22 mars 2021 du directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine portant nomination, sur proposition du préfet des Hauts-de-Seine, de Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE, en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'agence nationale de la rénovation urbaine dans les Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne CLERC, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine et à Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU ;
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU ;
- les courriers et avis relatifs à l'accompagnement, à la gestion et à l'instruction des demandes de subvention pour les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU dans les Hauts-de-Seine ;
- les décisions relatives à la construction, à l'acquisition, à la réhabilitation et à la démolition des logements locatifs sociaux ainsi que les autorisations relatives à la cession de patrimoine des bailleurs sociaux.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à M. Simon LAPORTE, chef du service Habitat et Rénovation Urbaine, pour procéder à la signature électronique des décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU et des décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU, au nom du préfet ou des personnes désignées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CLERC et de Mme Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE, délégation de signature est donnée à M. Simon LAPORTE, chef du service Habitat et Rénovation Urbaine et, en cas d'absence et d'empêchement, à Mme Myriam RUFFA-LECLERE, adjointe au chef du service Habitat et Rénovation Urbaine, à l'effet de signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU.

ARTICLE 4 :

L'arrêté PCPIIT n°2020-128 du 19 octobre 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont en charge, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Nanterre, le 31 mars 2021

Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Délégué territorial de l'ANRU

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>